Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 9 février 2022

Présences

25 personnes présentes, dont 22 membres :

- Conseillers communaux : ADAM R. (Echevin), CELLIERE M., GREGOIRE M., JACQUIEZ P. (Président), HAMOIR B. (Présidente du CPAS), PAULY M. (Echevin).
- Citoyens : ANCEAU M., BARTHELEMI J-P., BAUDOUX T., BOURDOUXHE P., DOUMONT A., FANTIN X., HAYOT J-J., JORDENS L., MABILLE J., PAULY X., PESTIAUX S., SAISELET Ch., VAN GEEL B., VAN HUMBEECK C., VERHAEGHE D., XHAUFLAIRE D.
- Administration communale : COLLARD S.
- Fondation Rurale de Wallonie : HIGNY F., LEMAIRE C.

7 personnes excusées, dont 5 membres :

- Conseillers communaux : DUBUC E.
- Citoyens : ALAERTS J., DEMOL L., MARCHAND M-P., STEVENS J.
- Administration communale : MAGIS S.
- SPW-DGARNE : GABRIEL E.

7 membres absents :

- Conseillers communaux : BENTZ A-S.
- Citoyens : COLLINET D., DEJARDIN Ph., DESCAMPS J-M., HENRY J., LARBOUILLAT W., MAMBOUR M.

Les 8 nouveaux membres de la CLDR étaient invités, s'ils avaient des questions sur les différents documents reçus pour les informer sur le PCDR de la Commune de Doische, à venir les poser à 19h00, soit avant la réunion de la CLDR prévue à 19h30. Le Bourgmestre et la FRW les accueillent. Un moment d'échange permet de leur expliquer la démarche du Programme Communal de Développement Rural et le rôle des agents de la Fondation Rurale de Wallonie.

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres de la CLDR puis cède la parole à la Fondation Rurale de Wallonie qui décline l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du PV de la CLDR du 19/05/2021
2. Accueil des nouveaux membres
3. Préparation du rapport annuel 2021 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets, rapport d'activités de la CLDR et programmation future des projets
4. Avis de la CLDR sur la demande de convention et sur la fiche-projet actualisée 3.19 en vue de l'« aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village »
5. Divers

1. Approbation du PV de la CLDR du 19/05/2021

Les membres de la CLDR **approuvent, sans réserve, le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2021.**

2. Accueil des nouveaux membres

Suite à un appel à candidatures lancé début 2021 et à l'approbation par le Conseil communal des candidatures reçues en séance du 24 juin 2021, 8 nouveaux membres intègrent la CLDR, à savoir : Anceau Mathéo, Barthélémi Jean-Pierre, Baudoux Tom, Doumont Alain, Fantin Xavier, Saiselet Chantal, Verhaeghe Denis et Grégoire Marianne.

De plus, Collard Sylvain (Directeur Général de l'Administration communale) intègre la CLDR comme membre de droit et Henry Joëlle devient membre citoyenne.

Un tour de table de présentation permet à tous les membres de se présenter. La CLDR compte désormais 34 membres (26 citoyens et 8 conseillers communaux).

3. Préparation du Rapport annuel 2021 de l'ODR

Le Rapport Annuel est rédigé chaque année par le Collège et l'Administration communale, en collaboration avec la CLDR et la FRW. Il doit être transmis à l'Administration régionale (DGO3), au Pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre de la Ruralité pour le 31 mars. Ce rapport, qui comporte 5 parties, vise à faire le point, chaque année, sur l'état d'avancement des projets, sur la bonne gestion des subventions reçues et sur la dynamique participative menée sur la commune.

Suite à une nouvelle circulaire encadrant les PCDR (septembre 2021), ce Rapport Annuel doit dorénavant également être approuvé par le Conseil communal.

Etat d'avancement des projets

Tableau récapitulatif de tous les projets du PCDR classés selon leur état d'avancement : réalisés, en cours, en attente, abandonnés et le tableau des initiatives nouvelles.

Le document nommé **«** état d'avancement des projets du PCDR de Doische **»**, mis à jour chaque année par la Commune, a été transmis à la CLDR, avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile. Les principales avancées sont passées en revue en séance et des informations sont apportées aux membres.

NB : Une version 2 (sans programmation) sera publiée sur le site Internet communal afin de communiquer auprès de la population sur l'état d'avancement des projets. Le rapport annuel complet doit également être publié sur le site Internet communal (cf. circulaire ministérielle du 12 octobre 2020).

La FRW détaille l'état d'avancement 2021 des projets du PCDR de Doische qui mentionne **2 nouveaux projets réalisés et 4 nouveaux projets en cours au cours de cette année 2021.**

Le bilan du PCDR 2018-2028 de Doische est actuellement de : 10 projets réalisés, 25 projets en cours, 27 projets en attente, 0 projet abandonné et 8 nouvelles initiatives.

La FRW réalise un focus sur l'état d'avancement des 2 projets du PCDR faisant actuellement l'objet d'une convention Développement Rural :

État d'avancement du projet « Aménagement de l'étang du Grand Bu en zone de convivialité et de loisirs »

La FRW rappelle les 2 pouvoirs subsidiants qui financent ce projet à savoir, le Développement Rural et les Espaces Verts. La FRW rappelle aussi que l'avant-projet devait obtenir de nouveau l'accord de la Ministre de la Ruralité et ce pour 2 raisons :

- Une hausse de l'enveloppe Développement Rural par rapport à l'enveloppe initialement prévue,
- Une hausse globale de plus de 20% par rapport à l'estimation initiale du projet.

Après avoir obtenu ce nouvel accord de la part de la Ministre en mars 2021, la Commune avait introduit la demande de permis d'urbanisme pour ce projet. Ce permis lui a été délivré en septembre 2021.

Depuis, l'auteur de projet travaille sur les plans, les métrés et le cahier des charges nécessaires à la future réalisation des travaux.

La FRW rappelle ensuite, le montant actuel du projet, 363.000€, ainsi que le montant des différents subsides espérés, subside Développement Rural, 194.000€ - Subsides Espaces Verts, 97.000€.

État d'avancement du projet « Création de logements intergénérationnels au Carmel »

Une réunion de demande de convention afin d'obtenir des subsides Développement Rural s'est tenue le 30 juin 2021. Suite à cette réunion avec l'administration régionale, la Commune a obtenu une convention-faisabilité signée par la Ministre le 13/01/2022. Cette convention-faisabilité donne accès à une provision de 20.000€ afin de lancer l'appel d'offre/la désignation d'un auteur de projet et la réalisation de l'étude du projet.

Monsieur le Bourgmestre, précise que la rédaction du cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet devrait avoir lieu durant le mois de mars 2022. La désignation de l'auteur quant à elle, pourrait avoir lieu fin mai/début juin 2022. Pour réaliser ces opérations, la Commune doit au préalable effectuer une modification budgétaire.

La FRW effectue un rappel sur le projet. Le projet consiste à aménager dans l'aile Nord-Est du domaine du Carmel 5 logements intergénérationnels (1 PMR, 1 famille nombreuse et 3 logements 1 ou 2 chambres sont envisagés) ainsi que l'aménagement d'espaces communs. Le projet est estimé à 1.016.000€ et serait financé pour 510.000€ maximum par des subsides Développement Rural, des subsides UREBA sont espérés pour 82.000€ et par 424.000€ de fonds propres.

Pour accompagner ce projet, la Commune va acquérir un terrain afin d'y créer une zone de stationnement pour les logements et les cabinets médicaux. Ce terrain de 4.780m² est situé le long de la rue du Carmel, en face de l'aile Est et se compose de 4 parcelles de terrains à bâtir et agricoles. Le projet d'acte notarié pour l'acquisition du terrain au prix de 40.000€ a été approuvé par le Conseil communal lors de la séance de novembre 2021.

Plusieurs précisions sur certains projets sont apportées en séance :

- *1.3 PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX :* Un membre informe que, suite à l'ouverture d'un point de dépôt de la coopérative CoopESEM au Petit Rustique de Matagne-la-Petite avec un retrait des commandes tous les vendredis soirs, l'ASBL « Ca manque pas d'air » recherche des bénévoles pour assurer la distribution des paniers.
- *3.38 ACHAT D'UN MINI-BUS COMMUNAL :* La CLDR considère ce projet comme réalisé, suite à l'acquisition d'un véhicule de 8 places par le Plan de Cohésion Sociale. *L'achat envisagé d'un bus de 20 places pour les déplacements des écoles est considéré comme non adapté aux besoins de la commune (trop petit pour les*

écoles, budget conséquent pour l'acquisition, l'entretien, les frais de chauffeur…). Le cohé'bus n'a pas été sponsorisé par les entreprises locales (concept proposé par une société privée).

- *MAISON DE L'INSTITUTEUR DE MATAGNE-LA-GRANDE :* Un membre demande des explications concernant la convention conclue à titre précaire avec la jeunesse de Matagne. Elle permet à l'association d'occuper les locaux en attendant de trouver une nouvelle affectation à ce bâtiment (ancienne école et ancienne maison de l'instituteur).
- *CREATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF INTERGENERATIONNEL :* Madame Bénédicte HAMOIR, Présidente du CPAS en charge du Plan de Cohésion Sociale, informe les membres de l'appel à candidatures lancé en septembre 2021 en vue de la mise en place de ce conseil en 2022.

Rapport d'activités de la CLDR

- CLDR 19/05/2021 (rapport annuel 2020 en visioconférence),
- CLDR du 24/11/2021 (conférence ouverte à la population sur les sentiers - annulée),

Programmation future des projets

La CLDR est invitée à proposer les futures demandes de conventions Développement Rural ; chaque année, elle peut confirmer son choix ou le modifier en fonction des opportunités.

- Avril 2022 – Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village (fiche-projet 3.19).
- Octobre 2022 – Introduction d'un addendum en vue de la création d'une Maison de village à Niverlée.
- 2022 – Mise en place d'un budget participatif cofinancé par le Développement Rural.
- 2023 – Aménagement de la Place Huart de Gimnée (fiche-projet 2.8).
- 2024 – Création d'un atelier rural à Doische (fiche-projet 2.9).

4. Présentation de la fiche 3.19 actualisée « Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village »

Afin de solliciter les subsides Développement rural, la Commune doit au préalable actualiser la fiche-projet de son PCDR. La fiche-projet de lot 3 comportait une brève description du projet à réaliser. La fiche-projet a été actualisée par la FRW sur base des informations transmises par le Bourgmestre (estimation financière, métré, esquisse etc.) et des premières demandes formulées par les utilisateurs. A ce titre, la FRW remercie Eric DUBUC et Jérôme MABILLE, membres de la CLDR et du comité Fêtes et Traditions de Matagne-la-Grande.

La Commune a obtenu une promesse de subsides de 41.399,10 € en novembre 2021 dans le cadre de l'appel à projet « UREBA exceptionnel 2021 » pour l'isolation totale de la salle (isolation des façades par l'extérieur avec finition crépi, isolation des toitures avec nouvelle couverture, remplacement des 4 portes façade Nord). L'ensemble de ces aménagements est estimé à 260.500€. Il s'agit là d'une belle opportunité pour réaliser en même temps les travaux de **rénovation complète de la salle.**

Opération de Développement Rural de la Commune de Doische

Le projet vise la rénovation de la salle communale Saint-Laurent de Matagne-la-Grande et ses abords afin de permettre aux associations, en particulier celles du village de Matagne-la-Grande, d'y réaliser des activités socio-collectives. La FRW précise ce que l'on entend par Maison de Village. C'est une infrastructure communale, polyvalente, ouverte aux associations et habitants des villages de l'entité, au sein de laquelle pourra avoir lieu une série d'activités associatives, sociales, festives, intergénérationnelles etc.

La FRW décrit l'état actuel de la salle :

- Le bâtiment compte une salle avec bar et scène, des sanitaires, une remise pour le matériel et la cuve à mazout, une deuxième salle de rangement pour le matériel et une cuisine avec chambre froide,
- D'autres remises sont accessibles par l'extérieur,
- Sur le site de la salle de Matagne-la-Grande, on trouve les infrastructures de l'Ecole canine de Doische, un verger ainsi qu'un espace de convivialité composé d'un boulodrome et d'un four à pain et dont l'inauguration est prévue en mai 2022.

Le Bourgmestre présente son esquisse, qui prévoit une démolition-reconstruction de l'appentis à droite :

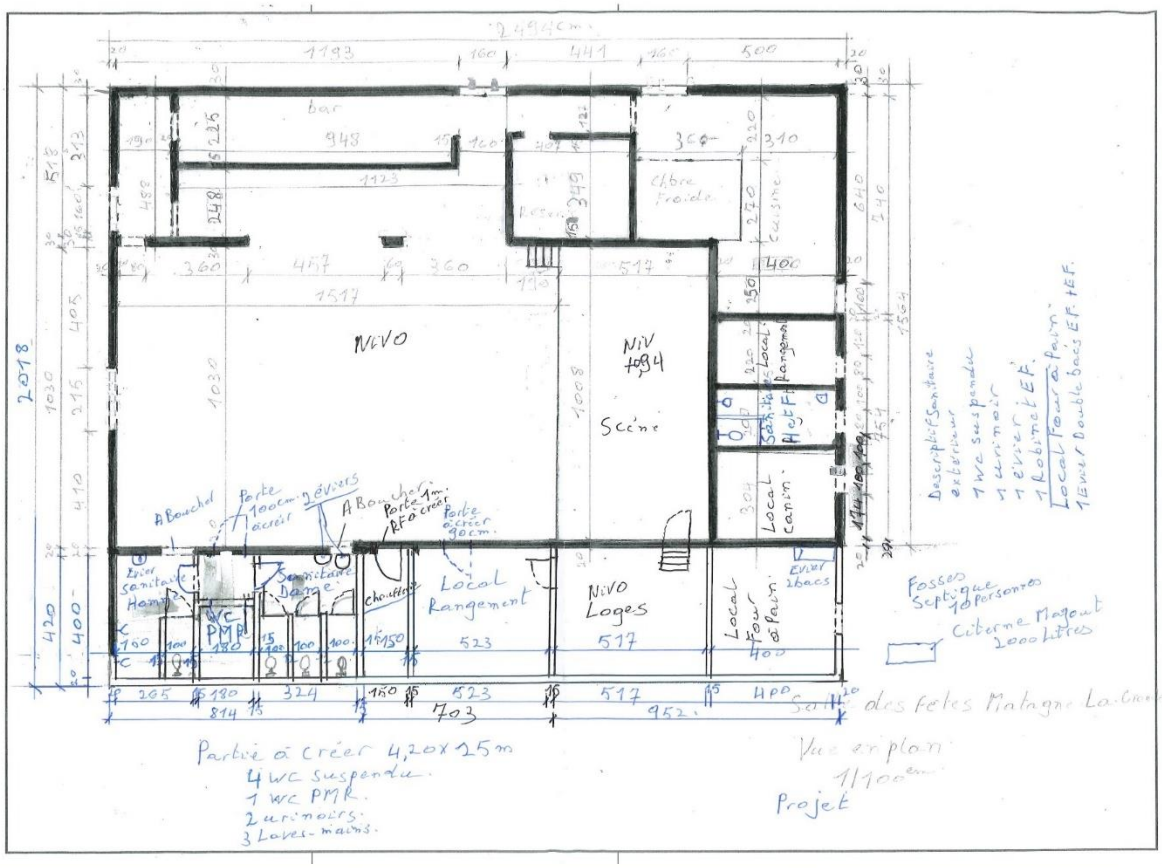

La FRW mentionne les travaux envisagés à ce stade :

- Isolation totale de l'enveloppe du bâtiment (murs et toitures),
- Aménagement de la cuisine et des sanitaires,
- Installation de radiateurs et d'une chaudière mazout à condensation,
- Amélioration de l'acoustique et valorisation de la scène (création de loges notamment),
- Révision des installations eau, électricité, égouttage et éclairage (led).
- Création d'un wc extérieur et d'un point d'eau,
- Aménagement d'espaces de rangement du matériel pour les associations,
- Empierrement des abords de la salle (espace utilisé pour le chapiteau, l'accès vers le four à pain et les allées tout autour de la salle),
- Installation de tables de pique-nique,
- L'installation d'une plaine de jeux est envisagée (fiche-projet 2.7).

A ce stade, le projet est estimé à 650 247,21€ TVAC (travaux, honoraires, majoration prévue pour faire face à la hausse des prix) et les sources de financement espérées sont les suivantes :

- UREBA : 41 399,05 € + 16 368 €
- Développement rural : 462 430,72 €
- Commune : 130 049,44 €

Séance de questions/réponses assurée par Monsieur le Bourgmestre :

- Pourquoi ne pas avoir opté pour une démolition/reconstruction ? Ça a été envisagé, mais jugé trop coûteux car l'estimation était de 1,5 millions d'€.
- Une partie des travaux pourra-il être assurée par le service travaux ? Ce n'est pas prévu à ce stade ; les travaux assurés par le service travaux ne seront pas subsidiés.
- Le prix de la location de la salle sera-t-il revu à la hausse après la rénovation ? Ce n'est pas la volonté du Collège, cela n'a d'ailleurs pas été fait après la rénovation de la salle de Gimnée.

Avis de la CLDR dans le cadre de l'actualisation de la fiche-projet :

- Amélioration de l'espace scénique : **prévoir un système de précâblage, des rails, des spots** pour faciliter les représentations culturelles.
- Aménagement à proposer pour l'**intégration paysagère des caravanes du Club canin de Doische** : créer un local de stockage pour leur matériel afin de pouvoir enlever les caravanes ou, s'ils veulent les conserver, les habiller avec un bardage bois par exemple afin de réduire l'impact visuel.
- Réalisation d'une étude pour **envisager l'installation de panneaux photovoltaïques, d'un chauffage par pompe à chaleur ou d'une chaudière à pellets** même si ce type d'équipement est souvent moins intéressant pour une salle car celle-ci n'est pas utilisée quotidiennement et généralement en soirée, qu'il faut prévoir un espace de stockage conséquent pour les pellets.
- Utilisation de **matériaux drainants et intégrés pour les empierrements** : étudier les propriétés des dalles végétalisées (pour les allées, avec des plantes résistantes aux piétinements), des dalles drainantes, du tarmac drainant (à l'emplacement du chapiteau pour assurer la stabilité des tables et bancs) ou autres matériaux.
- **Installation d'un système de ventilation de l'air** : avec la crise sanitaire actuelle, il faut désormais songer à assurer un changement d'air et un calcul du taux de CO^2 dans les bâtiments.

La CLDR propose une demande de convention-faisabilité Développement rural et approuve la fiche-projet 3.19 actualisée en vue de l'aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village.

5. Divers

Reprogammation de la **conférence sur la dynamique à mettre en œuvre pour l'entretien des sentiers :** les membres choisissent, en séance, de bloquer la date du mercredi 20 avril à 19h00 à la salle de Gimnée parmi celles proposées par l'orateur. Cette conférence sera ouverte à l'ensemble de la population.

Sentier de la rue des Pachys à la rue Falgeotte à Soulme : Les égouts du village atterrissent dans ce marais. Les travaux sont fastidieux pour pouvoir assainir ce marais et réouvrir ce sentier. De plus, il s'agit d'une servitude et non d'un chemin communal.

Sentier entre la rue d'Abzer à Gochenée et la rue de la Scierie à Soulme : Il faudrait vérifier si ce chemin est encore inscrit à l'atlas et en discuter au sein du Collège.

Les jeunes du village de Soulme jouaient sur un espace privé, qui vient d'être privatisé par ses propriétaires. Il n'existe donc plus d'**espace public de convivialité à Soulme**. Un membre propose que la fiche-projet 3.26 du PCDR soit mise en œuvre sur un terrain au croisement de la rue Désiré Mathieu et de la rue des Granges ou au Batty avec des aménagements très succincts.

Les membres déplorent l'absence de cautionnement pour les **canettes** qui entraine de nombreuses incivilités : déchets dans les filets à canettes, dangers pour les animaux.

Appel à volontaires pour la deuxième **journée de gestion de la réserve naturelle des Hurées** le 19 février 22.

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion et remercie les membres pour leur participation. Malheureusement, il n'est toujours pas possible pour la Commune de proposer aux membres un verre de convivialité.

Florian HIGNY et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie